



Payer 1 concessionnaire pour changr 1 pièce neuve acheté chez lui

Par **anthow**, le **31/05/2011** à **18:52**

Bonjour.rn Je vous contact dans l'urgence.il y a un mois de cela, mon véhicule est tombé en panne. Je l'ais donc emmené dans un garage qui après quelques diagnostics, m'a fait part que mon "calculateur électronique" était à changé (une piece d'une valeur de 600€). Suite a leurs recommandations, je fait donc changer cette pièce.1 mois plus tard, mon véhicule a de nouveaux soucis et je le ramène à nouveau dans ce même garage. Apres de multiples diagnostics et un balisage fait par un auto-electricien, le diagnostic tombe, c'est le calculateur électronique acheté neuf chez le concessionnaire FIAT qui est défaillant. Mon problème est le suivant: Fiat accèpte de changer la pièce (neuve et acheté 1 mois plus tot chez eux), a condition qu'ils puissent diagnostiquer mon véhicule pour s'assurer que c'est bien cette même piece qui ne fonctionne pas. 1h30 de diagnostic me coute 95€ et ils ne sont même pas capable d'estimer le temps nécessaire.Donc, FIAT m'oblige à payer pour me faire changer une pièce défaillante acheté neuve chez eux. On t_il le droit ?Fiat va facturer mon garage, et je vais devoir régler le garage pour les frais de FIAT, dois-je réglé le garage ? Ayant déjà payé pour résoudre ce problème et acheté cette pièce le mois dernier, n'ais je pas le droit de laisser le garage se "débrouiller" sans avoir a payer une nouvelle foi pour le même problème? rnJe suis en BTS alternance et je vais avoir du mal a joindre les deux bouts ce mois cirn En vous remerciant.rnrnAnthony